



## Compte rendu réunion du 13/03/2020 avec le ministre sur la crise du Covid-19

La CGT Éduc'action a été reçue, tout comme les autres organisations représentatives, au ministère de l'Éducation à la demande de Jean-Michel Blanquer pour faire le point sur la situation dans les établissements scolaires face à la crise du coronavirus.

Nous avons participé à cette réunion afin de clarifier la manière dont les personnels allaient accomplir leurs missions durant une période qui devrait aller jusqu'au mois d'avril et peut-être au-delà.

Le ministre a affiché sa volonté de privilégier l'enseignement à distance avec des plates-formes différentes : CNED, et ENT.

Pour les organisations syndicales, dont la CGT Éduc'action, beaucoup de questions demeurent.

Tout d'abord, le manque de cadrage national. On peut déplorer des injonctions contradictoires d'une académie à une autre, voire d'un département à un autre ce qui met les personnels dans une situation de stress inutile.

Nous avons obtenu quelques réponses qui peuvent être utiles à tous les personnels.

Pour le ministère, il faut impérativement mettre en place une continuité pédagogique, mais aussi administrative dans les écoles et dans les établissements du second degré.

Les instances comme les conseils de classe, par exemple, pourraient se tenir.

Néanmoins la consigne générale est de privilégier le télétravail au maximum pour tous les personnels sauf les chef-fes d'établissement, les personnels de sécurité et d'entretien (pour des raisons d'hygiène).

Les internats doivent rester ouverts pour les élèves qui ne peuvent pas rejoindre leur domicile.

Concernant les enfants des personnels soignants : un service minimum sera mis en place d'une manière adaptée, au moins jusqu'à la classe de 4<sup>ème</sup>. Ces classes s'organisent dans des établissements scolaires proches d'établissements hospitaliers. Une liste des personnels soignants concernés dont les enfants devront être accueilli.es en service minimum d'accueil sera donnée lundi matin. Le schéma arrêté à ce stade est le suivant : les parents concernés doivent prendre contact pour se signaler et l'accueil se fera sous justificatifs. Pour les modalités les plus cohérentes, le ministère veut se donner la semaine pour construire un dispositif plus efficace d'accueil des enfants de personnels soignants.

Concernant les personnels du ministère de l'Éducation nationale qui seraient particulièrement vulnérables au SARS-CoV-2 : une liste de pathologies va paraître lundi pour que des personnels qui en souffrent soient placés automatiquement en télétravail. Si ce n'est pas possible, ils doivent voir le médecin de prévention ou leur médecin habituel pour obtenir un arrêt de travail.

Les personnels du ministère de l'Éducation parents d'enfants de moins de 16 ans, qui n'ont pas de solution de garde, bénéficient d'office d'une autorisation spéciale d'absence.

Pour les personnels AESH, les AED, ils sont en mesures conservatoires. Donc ne sont pas tenu.es de venir sur leur lieu de travail.

Il y a bien sûr, continuité totale des primes de tout genre à l'exception des HSE.

Il faut privilégier le bon sens, pour la CGT Educ'action il est primordial que tous les personnels qui ne sont pas indispensables à la continuité administrative des établissements ne soient pas contraints à se rendre sur leurs lieux de travail.

Les horaires de télétravail ne peuvent pas être identiques aux obligations de service tout comme l'enseignement à distance ne peut pas remplacer le présentiel.

S'agissant des concours, ils seront maintenus.

S'agissant des examens et Baccalauréats, le ministre pense que d'ici le mois de juin, tout devrait rentrer en ordre ce qui permettrait aux épreuves de se dérouler « normalement ».

Pour les élèves en stage, et apprenti.es, ils et elles pourront se poursuivre leur formation sauf si celle -ci s'effectue dans des lieux interdits aux mineur.es comme les Ehpad, les visites de stages doivent donc se faire.

Pour les personnels Greta et formation continue, il est recommandé de privilégier la formation à distance, mais les formations en présentiel ne sont pas suspendues dans la mesure où ce sont « des adultes ».

### **Commentaire CGT sur cette réunion**

Le ministre semble dépassé sur certaines questions et renvoie la responsabilité aux acteurs locaux.

Il dit en même temps qu'il faut un cadre national, mais qu'il y a aussi des réalités locales (sans préciser lesquelles).

À ce jour, nous déplorons le manque de consignes claires aux Recteurs ou Rectrices.

Nous considérons que le ministère doit donner dans les meilleurs délais des consignes claires et précises aux IEN et chef.fes d'établissement, pour éviter ces injonctions contradictoires et rétablir la sérénité pour faire face à cette crise épidémique majeure.

N'hésitez pas à nous faire remonter des situations dans vos établissements qui vous paraissent incohérentes ou ne répondant pas aux préconisations du ministère.

Les militant·es de la CGT Educ'action interviendront sur toutes les situations problématiques.